



CLUB PHILATELIQUE BRAINOIS FLASH

BULLETIN MENSUEL – Juin 2010 - 440

PROCHAINES REUNIONS

PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 16 MAI ET
6 JUIN, DE 9 H 30 A 11 H 30.

SOMMAIRE

- Page 1- Le mot du secrétaire
2- 9ème épreuve et réponses 7^e épreuve du Jeux Concours 2010
3- Le saviez-vous : Timbres faux de Belgique, n° 305 à 307
4- Réalisation inter-membres du 20 juin 2010
5- U.P.U. – Emissions illicites
10 Agenda des manifestations philatéliques futures
11 Littérature – Nouveautés de Belgique

□ □ □ □

En direct du Secrétariat,

Dans un mois, les vacances d'été, j'imagine que les timbres vont être rangés à moins que le temps ne nous permettent pas de profiter du soleil alors !

Je vous engage toutefois à préparer notre bourse du 9 octobre 2010 à Ophain, essayer de venir avec ce que vous avez à vendre ou avec une liste de ce que vous voulez acquérir.

Il y aura des marchands avec des timbres, des monnaies et cette année avec des B.D.

Je vous souhaite de bonnes vacances, revenez-nous tout bronzés et détendus.

Pensez au Club de Braine-l'Alleud où il y a une demande de timbres oblitérés de Belgique, du Portugal et de l'Europa contre des Allemands et des Autrichiens, avis aux amateurs.

Votre Secrétaire
W. Cloquet

NB. –

- Pour les nouveautés de Belgique veuillez prendre connaissance des informations dans les Phila News de La Poste.
- Les membres possédant une adresse Email peuvent s'inscrire pour être avertis de la parution (sur internet) du Flash. Ceux-ci peuvent envoyer un mail à info@clubphilateliquebrainois.be en communiquant leur adresse Email.

SENIORS. - 5 points par réponse exacte.

440.1. Il est né à JEHAY.

1a. Son nom ?

1b. Il fonda, avec son associé, le nom de la société ?

1c. N° du timbre du fondateur ?

440.2. Les premiers timbres chemin de fer furent imprimés

2a. L'année ?

2b. N° du T ?

440.3. Rappelé en qualité de soldat pendant la première guerre mondiale, il fut interné à Amersfoort.

3a. Son nom ?

3b. N° du T ?

440.4. Une flamme " Faites vos provisions en été "

4a. De quoi ?

La flamme la plus ancienne + 10 points. Original ou photocopie

JUNIORS.

440.1j. Il est né à JEHAY.

1a. Son nom ?

1b. Il fonda, avec son associé, le nom de la société ?

1c. N° du timbre du fondateur ?

Les réponses aux jeux-concours sont à remettre lors de nos réunions, ou à envoyer à son adresse :

Madame Cotton, Av. Capitaine Mercer, 24 à 1410 Waterloo.

Pour le **4 juillet 2010 au plus tard.**

Réponse à la 7ème épreuve.

SENIORS

438.1a – Ancien charbonnage d'Hornu

438.1b – T. 1946

438.2a – Auguste Beernaert a reçu le prix Nobel de la Paix en 1909.

438.2b – T. 2839

438.3a – Le site se situe près de la ville de Hamme.

438.3b – N° T 2815.

JUNIORS.

Pas de réponses

CLASSEMENT ET POINTS.

FLAMAND	30 points	285 points
BOSSE	30	275
LAMBERT	25	270
CATTEEUW	20	235

Etre membre d'un Club Philatélique c'est avoir l'assurance de
jouir des meilleurs services et conseils, incitez vos amis à nous rejoindre, au C.P.B.

En espérant les voir bientôt parmi nous.

PHOTO VIDEO OLIVIER

Rue Bayard, 21
1420 Braine-l'Alleud

Tél. 02 384 28 56

LE SAVIEZ-VOUS

Les timbres faux de Belgique

Emission de 1930 – N° 305/307

Série du Centenaire surchargée B.I.T.

La surcharge B.I.T. octobre 1930 a été maladroitement appliquée par les faussaires sur les timbres n° 302 à 304 (série du Centenaire de l'Indépendance Nationale). Or, ces derniers timbres ont été imprimés sans que le nom du peintre et celui du graveur ne soient indiqués sous le dessin.

Les authentiques B.I.T. portent en marge inférieure :

- à gauche,

le nom du peintre L.De Winne pour le 60c.,

le nom du peintre L. Leempoels pour les 1 fr. et 1,75 fr.

- droite, et tous, les initiales J.D. du nom du graveur J. De Bast.



Réalisation inter-membre du 20 juin 2010 - 440.

Lot n°	Pays	N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Belgique	385	x	6,00	1,00		
2	"	BL 10 V	xx	45,00	12,00		
3	"	BL 17	xx	15,00	5,00		
4	"	814/822	xx	72,00	15,00		
5	"	831	xx	40,00	10,00		
6	"	849/859	xx	16,00	4,00		
7	"	961/963	xx	15,00	4,00		
8	"	998/1004	xx	34,00	8,00		
9	France	1511/1541	xx	18,00	4,50	Année 1967	
10	Groenland	211/217	xx	Faciale	16,00	Année 1992	
11	Liechtenstein	118/121	x	35,00	7,00		
12	"	6 séries	xx	18,55	4,00	Montagnes	
13	Norvège	783/808	xx	23,40	5,00	Année 1981	
14	Polynésie Fr.	PA 110/112	xx	25,00	6,00		
15	Roumanie	453/459	xx	18,00	4,50		
16	Sarre	231/243	x	34,00	7,00		
17	"	244/247+PA12	x	51,00	11,00		
18	"	253/254	x	34,50	7,00		
19	"	296/300	x	53,70	11,00		
20	"	PA 9/11	x	26,00	5,00		
21	Belgique	132/134	(x)		15,00	Neuf sans gomme	
22	"	810 A	xx	53,00	15,00		
23	"	868/875	x/xx		18,00	874 xx	
24	"	938/940	xx/x	33,50	7,00	Char.légères	
25	"	1069A/1070	⊙	34,50	5,00	1069A voir de près	
26	"	CF 170/173	x	35,00	6,00		
27	"	CF 428/431	⊙	7,75	3,00	Document 1er jour	
28	Europa 1958	15 timbres	xx	18,50	4,50	Sauf Turquie	
29	Luxembourg	C 1106	xx	4,75	1,50		
30	Suisse	C 1430	xx	16,00	5,00		
31	Vols Lufthansa	71 plis	✉		70,00	1er vols	
32	Vols Sabena	35 plis	✉		35,00	1er vols	
33	Belgique	898/899	xx	320,00	90,00		
34	"	912/917	x	32,00	8,00		
35	"	1032/1036	xx	30,00	8,00		
36	"	1005/1007	xx	270,00	70,00		
37	"	C 16	xx	30,00	8,00		
38	"	C 17	xx	30,00	8,00		
39	"	BL 30	xx	450,00	70,00	Voir gomme	
40	France	PA 29	x	95,00	20,00	Très beau	

Un conseil : examinez les lots avant un achat éventuel

Prochaine réalisation 17/10/2010

UNION POSTALE UNIVERSELLE

Emissions illicites de timbres-poste

Circulaire n° **125**, du 21 avril 2008.

Slovaquie – Emission de timbres-poste avec indication de la valeur faciale.

L'administration postale de la **SLOVAQUIE** me prie d'informer les administrations postales des Pays membres de l'Union que, le 1er janvier 2008, Slovenská Pošta a.s. a émis un timbre-poste spécial pour le 15e anniversaire de la République slovaque.

Ce timbre a une valeur nominale T1 de 50 grammes correspondant au tarif d'une lettre de première classe du régime intérieur jusqu'à 50 grammes. Il est valable pour l'affranchissement d'envois des régimes intérieur et international à partir du 1er janvier 2008, jusqu'à nouvel ordre.

□ □ □ □

Circulaire n° **193**, du 7 juillet 2008.

Madagascar – Emissions illicites de timbres-poste.

«Nous venons d'être informés de l'existence de plusieurs émissions illégales au nom de Madagascar sur divers thèmes: personnages célèbres, histoire du cinéma américain, histoire de la peinture érotique, faune, flore, transport, animaux préhistoriques, etc.

Nous sommes totalement opposés à ce type d'activités, nuisant à notre réputation et à notre image, d'autant plus que certaines de ces émissions illégales ont un caractère obscène contraire à la culture malgache.

L'administration postale malgache dénonce et condamne de telles pratiques et rappelle que ces émissions illégales portent préjudice à la réputation de la poste malgache en général et des services philatéliques des autres administrations postales membres de l'UPU en particulier.

Ainsi, ces figurines sont émises en violation flagrante des dispositions de l'article 8 de la Convention postale universelle ainsi que de la résolution C 51/2004 du Congrès de Bucarest, visant à protéger et à sauvegarder l'image du pays et de son service postal par le biais du timbre-poste.

L'administration postale malgache compte sur l'action de solidarité des autres administrations postales qui voudront bien l'aider à combattre ce fléau et interdire la circulation desdites émissions sur leur territoire.

Nous rappelons que les timbres-poste au nom de Madagascar émis depuis 2002 sont visibles sur le site WNS de l'UPU.»

□ □ □ □

Circulaire n° **208**, du 15 septembre 2008.

Mozambique – Emissions illicites de timbres-poste.

«Notre administration postale continue à déplorer que des émissions illicites de timbres-poste portant des photographies de «Bobby Fischer 1943–2008» sur le thème de l'«Histoire du XXI^e siècle», «Grandes Mestres do Xadrez», circulent sur le marché philatélique international.

N'ayant pas été autorisés, ces timbres sont illégaux et ternissent de ce fait l'image du pays.

L'administration postale du Mozambique dénonce et condamne de telles pratiques et rappelle que les émissions illicites portent préjudice à la réputation de la poste mozambicaine en général et des services philatéliques des autres administrations postales membres de l'Union postale universelle en particulier.

Ainsi, ces timbres sont émis en violation flagrante de la législation nationale sur la production et la commercialisation des timbres-poste et sont contraires aux dispositions de l'article 8 de la Convention postale universelle ainsi que de la résolution C 51/2004 du Congrès de Bucarest, visant à protéger et à sauvegarder l'image du pays et de son service postal par le biais du timbre-poste.

L'administration postale du Mozambique compte sur l'action de solidarité des autres administrations postales, qui voudront bien prendre des dispositions utiles en vue de l'aider à identifier les auteurs de ces actes et à les traduire en justice.

Nous remercions vivement nos philatélistes partenaires, ayant toujours porté un intérêt évident aux timbres-poste du Mozambique et continuant d'observer la réglementation régissant la mise en circulation des produits philatéliques, et les invitons à contacter chaque fois qu'il est nécessaire les administrations postales en vue de les alerter sur les irrégularités éventuelles des émissions des timbres-poste.»

□ □ □ □

Circulaire n° **294**, du 1^{er} décembre 2008.

i

Aruba – Timbres personnalisés

L'administration postale d'ARUBA me prie d'informer les administrations postales des Pays membres de l'Union de l'émission, le 1^{er} janvier 2009, d'un feuillet-souvenir spécial comportant six timbres personnalisés sans indication de valeur faciale. Ce feuillet portera l'inscription «A Personal Souvenir from Aruba», et chaque timbre sera destiné à l'affranchissement d'un envoi de la poste aux lettres intérieur ou avion ne dépassant pas le premier échelon de poids, indépendamment

de toute réévaluation ultérieure des tarifs postaux.

La poste d'Aruba prie les Pays -membres de destination de considérer les envois postaux portant des timbres issus de ce feuillet -souvenir comme dûment affranchis. Ces envois devraient être traités et distribués normalement dans leurs pays de destination, à moins qu'ils ne portent la mention «T», postaux portant des timbres issus de ce feuillet - souvenir comme dûment affranchis. Ces envois devraient être traités et distribués normalement dans leurs pays de destination, à moins qu'ils ne portent la mention «T», indiquant que l'affranchissement est insuffisant.

□ □ □ □

Circulaire n° **321**, du 15 décembre 2008.

La **SLOVAQUIE** me prie d'informer les opérateurs désignés des Pays - membres de l'Union de ce qui suit:

«A partir du 1^{er} janvier 2009, la poste slovaque commencera d'émettre des timbres-poste libellés en euros.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, après l'adoption de l'euro par la Slovaquie, les timbres-poste dont la valeur faciale est exprimée en couronnes slovaques resteront disponibles et utilisables pour l'affranchissement des services postaux concurremment aux timbres libellés en euros ou ne portant aucune valeur faciale.

Les timbres-poste dont la valeur faciale est exprimée en couronnes slovaques perdront toute validité après le 31 décembre 2009.»

□ □ □ □

2009

Circulaire du Bureau international n° **59** 2 mars 2009.

L'opérateur désigné du **MALAWI** souhaite informer les opérateurs désignés des Pays-membres de l'UPU de ce qui suit:

«Nous portons à votre connaissance que les timbres-poste ci-après n'ont pas été émis par l'opérateur désigné du Malawi. Il s'agit donc de timbres-poste illicites.

– Feuillet de quatre timbres «La Coupe du monde de rugby» 2007 (valeur d'affranchissement: 2 x 100 MWK).

– Feuillet «Mandela – Gandhi – Dalai Lama – Pape Jean-Paul II» du Malawi (2008) (valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).

– Feuillet «Barack Obama – Malcolm X» du Malawi (2008) (valeur d'affranchissement: 4,88 GBP).

– Feuillet «Fleurs – Coraux» du Malawi (2007) (valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).

– Feuillet «Chevaux» 2008 (valeur d'affranchissement: 2,93 GBP).

- Feuillelet «Minéraux – Rotary» du Malawi (2007)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Oiseaux – Hiboux» du Malawi (2008)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Abeilles» du Malawi (2008)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Poissons exotiques» du Malawi (2008)
(valeur d'affranchissement: 2,93 GBP).
- Feuillelet «Hiboux du monde entier» du Malawi (2008)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Rugby» du Malawi (2007)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Minéraux – Dinosaures – Scouts» du Malawi (2008)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Espace – Cosmonautique – Tsiolkovski»
(valeur d'affranchissement: 2,44 GBP).
- Feuillelet «Espace – Herbert Wells (Romancier) – Fusée»
(valeur d'affranchissement: 2,44 GBP).
- Feuillelet «Espace – Wenher Von Brau, Etats-Unis d'Amérique – Fusée»
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Espace – Robert Goddard» (valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Armstrong – Gemini VIII – Spoutniks» 2007.
- Feuillelet «Première automobiles» du Malawi (2008)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Champignons» du Malawi (2008) (valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).
- Feuillelet «Stars du basketball» du Malawi (2007)
(valeur d'affranchissement: 1,95 GBP).

□ □ □ □

Circulaire du Bureau international n° **60**, 2 mars 2009.

L'**AZERBAÏDJAN** me prie d'informer les opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«L'opérateur désigné azerbaïdjanais a constaté l'existence d'émissions illégales de timbres-poste, émis au nom de l'Azerbaïdjan et circulant à l'étranger sans autorisation préalable des autorités azerbaïdjanaises. Les motifs de ces feuillets illégaux sont :

- Pape – Diana (2008).
- Chiens (2008).
- Chats (2008).
- Animaux (2008).
- Champignons (2008).
- Dinosaures (2008).
- Chevaux (2008).

□ □ □ □

L'**OUZBÉKISTAN** me prie d'informer les opérateurs désignés des Pays - membres de l'Union de ce qui suit:

«Des personnes non identifiées entreprennent de nouvelles tentatives pour discréditer notre pays en procédant à des émissions illégales de timbres-poste. En visitant le site www.BiStamp.com, nous avons pu constater qu'il existe sur le marché philatélique international des timbres-poste falsifiés portant l'inscription «O'ZBEKISTON».

Ces timbres-poste, dont la valeur nominale est indiquée en sum ouzbek (UKS), n'ont pas été émis par l'opérateur désigné de la République d'Ouzbékistan.

Nous avons également identifié sur ce site des timbres-poste portant les inscriptions «KARAKALPAKIA», «Republic KARAKALPAKIA», «KARAKALPAKISTON» ou «KARAKALPAKIA».

Les motifs de ces feuillets illégaux sont:

- Un feuillet «Phoques», contenant six timbres-poste.
- Un feuillet «Poissons exotiques», contenant six timbres-poste.
- Neuf feuillets «Impressionnistes de France» contenant chacun six timbres-poste.
- Quinze blocs - souvenirs «Monroe, Disney» contenant chacun un timbre-poste.
- Dix-sept feuillets «les impressionnistes» contenant chacune six timbres-poste.
- Un feuillet «Histoire des trains» contenant six timbres-poste.
- Un feuillet «Animaux» contenant neuf timbres-poste.
- Un feuillet «Faune de la mer» contenant six timbres-poste.
- Quatre feuillets «Chiens» contenant six timbres-poste.
- Un feuillet «Chiens» contenant neuf timbres-poste.
- Un feuillet «Chiens» contenant 12 timbres-poste.
- Deux feuillets «Dinosaures» contenant quatre timbres-poste.
- Un feuillet «Dinosaures» contenant neuf timbres-poste.
- Un feuillet «WWF – Oiseaux» contenant quatre timbres-poste.
- Un feuillet «Papillons» contenant six timbres-poste.
- Trois feuillets «Papillons» contenant neuf timbres-poste.
- Un feuillet de la série «Chatons» contenant six timbres-poste.
- Un feuillet «Minéraux» contenant six timbres-poste.
- Deux feuillets «Chevaux» contenant trois timbres-poste.
- Un feuillet contenant 12 timbres-poste consacrés au Président de l'Amérique (Etats-Unis) Jimmy Carter.

Compte tenu du fait que la République du Karakalpakistan fait partie de la République d'Ouzbékistan, elle n'émet pas elle-même de timbres-poste.

□ □ □ □

A suivre

AGENDA

Samedi 19 juin 2010 de 9 à 17 heures

9ème Bourse des Collectionneurs

Avec exposition philatélique PHILATHEMA JUIOR 26

Salle des Fêtes, rue du Presbytère à Viierot (St.Ghislain)
Cartes postales, Philatélie, Numismatique, Marcophilie, etc
Entrée gratuite – Bar et restauration sur place.

□ □ □ □ □ □

Dimanche 20 juin 2010, de 8 à 15 heures

Bourse des collectionneurs

Isma, rue Nicolas Berger à Arlon

Cartes postales – timbres – monnaies – vieux papiers

□ □ □ □ □ □

Dimanche 4 juillet 2010 de 9 à 17 heures

Bourse nationale philatélique

Cartes postales, Lettres, Marcophilie, Monnaies, Entiers postaux
Salle PAX, Schilderstraat 5 à 8400 Ostende

□ □ □ □ □ □

Samedi 10 juillet 2010 de 8 à 12 heures

Bourse multi-collections

Salle école HENAC, Nouri Cortil, à 5020 Champion
Timbres, Monnaies, Cartes postales, Documents, etc
Entrée gratuite

□ □ □ □ □ □

Samedi 10 juillet 2010, de 9 à 16 heures

27e BOURSE DE PHILATELIE & DE MARCOPHILIE

Salle LES COLIBRIS, rue des Combattants 112 à 1310 LA HULPE

Philatélie, Marcophilie, Cartes postales, etc.

Entrée gratuite – Bar et Petite restauration.

Dimanche 22 août 2010, de 9 à 16 heures

13e BOURSE PHILATELIQUE ANNUELLE

Ecole Communale de Mont-St-Jean, Chaussée de Bruxelles, 660

1410 Waterloo

Philatélie, Marcophilie, Cartes postales, etc.

Entrée gratuite – Bar et Petite restauration.